

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le six du mois de décembre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023
Séance du 13 décembre 2023

N° 32

**Objet : Ingénierie et animation
pour le nouveau programme
européen
LEADER Provence Alpes
Agglomération
Années 2023 et 2024**

Est nommé secrétaire de séance : Claude FIAERT

Etaient présents :

ACCAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°21), COCHET Brigitte, CORTES Guy, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n°20), MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n°2), SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

Etaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
AUDRAN Michel a donné pouvoir à DECROIX Hugo
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GRAVIERE Remy
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à BONZI Maryse
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
JOUVES Marc a donné pouvoir à ISOARD Christian
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à KUHN Francis (à partir du rapport n° 21)
PARIS Mireille a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
VIVOS Patrick a donné pouvoir à DOMINICI Pascale

Etaient excusés :

BOURJAC Bruno	REBOUL Childéric
EYMARD Max	RICHAUD Véronique
FLORES Sylvain	UGHETTO Wendy
LAQUET Laura	URQUIZAR Danièle
PELESTOR Michel	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur TEYSSIER Bernard rapporteur, expose ce qui suit :

Vu la délibération n° 23-0155 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur du 24 mars 2023 relative à la sélection des Groupes d'action locale 2023-2027.

Vu la délibération n°22 de Provence Alpes Agglomération du 14 juin 2023 concernant la création du Groupe d'action locale « Provence Alpes Agglomération » et le lancement de la programmation LEADER 2023-2027 ;

Provence Alpes Agglomération est l'instance juridique porteuse du programme européen LEADER pour la nouvelle programmation 2023-2027. Provence Alpes Agglomération est, par conséquent, habilitée à présenter les demandes de subvention concernant l'ingénierie et l'animation de ce programme.

Le programme LEADER Provence Alpes Agglomération a été officiellement retenu par l'autorité de gestion régionale le 24 mars 2023 et une enveloppe de 1 627 702 € de FEADER a été allouée au territoire dont un maximum de 25 % peut être dédié à l'animation et à la gestion du programme.

En 2023 des actions d'animation ont été nécessaires afin de :

- Rédiger les documents cadre de la future programmation LEADER ;
- Participer aux réunions de travail et événements organisés par les partenaires du programme (Réseau Rural Régional et Autorité de gestion régionale) ;
- Animer des réunions publiques pour constituer le collège privé du nouveau Comité de programmation ;
- Organiser la réunion d'installation du nouveau Comité de Programmation ;
- Assurer le bon déroulement du processus de conventionnement entre le GAL et l'Autorité de Gestion Régionale (convention en cours de rédaction).

Les dépenses réalisées dans le cadre de ces actions d'animation sont financées à 100% par le programme LEADER.

Par conséquent, le plan de financement pour l'animation du programme LEADER Provence Alpes Agglomération pour l'année 2023 s'établit ainsi :

Dépenses TTC en euros €		Recettes TTC en euros €	
	Montant total	Financeurs	Montants
Prévisionnel des dépenses de rémunération de personnel	8 308,34 €	FEADER (60% des dépenses éligibles)	10 782,00 €
Frais indirects (15% des frais de personnels directs éligibles)	1 246,25 €	Région SUD PACA (40% des dépenses éligibles)	7 188,01 €

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Frais de déplacement (5% des frais de personnels directs éligibles)	415,42 €		
Prévisionnel des dépenses sur devis (prestations de services, communication etc.)	8 000 €		
Total	17 970,01 €	Total	17 970,01 €

En 2024, le programme sera lancé de manière effective et des actions d'animation seront à mener pour :

- Poursuivre la contribution à l'élaboration des documents nécessaires au bon fonctionnement du programme (notes de procédure, formulaires de demande d'aide, appels à projets) ;
- Participer aux réunions de travail, événements et formations en lien avec le programme LEADER ;
- Animer les réunions du nouveau Comité de programmation ;
- Organiser des événements en lien avec le lancement du programme ;
- Publier les premiers Appels à projets ;
- Assurer l'accompagnement des nouveaux porteurs de projets ;
- Instruire les demandes de subvention des candidats retenus.

Les dépenses réalisées dans le cadre de ces actions d'animations sont financées à 100% par le programme LEADER.

2023-670

Par conséquent, le plan de financement pour l'animation du programme LEADER Provence Alpes Agglomération pour l'année 2024 s'établit ainsi :

Dépenses TTC en euros €		Recettes TTC en euros €	
	Montant total	Financeurs	Montants
Prévisionnel des dépenses de rémunération de personnel	38 095,60 €	FEADER (60% des dépenses éligibles)	33 428,83 €
Frais indirects (15% des frais de personnels directs éligibles)	5 714,34 €	Région SUD PACA (40% des dépenses éligibles)	22 285,89 €

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Frais de déplacement (5% des frais de personnels directs éligibles)	1 904,78 €		
Prévisionnel des dépenses sur devis (prestations de services, communication etc.)	10 000 €		
Total	55 714,72 €	Total	55 714,72 €

Considérant que l'ingénierie au service de l'animation et de la gestion du programme est essentielle pour la bonne réalisation du programme ;

Il vous est proposé :

- ✓ D'approuver le plan de financement de l'ingénierie du GAL Provence Alpes Agglomération pour les années 2023 et 2024 :
- ✓ D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Union Européenne (FEADER) :
- ✓ D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant ;
- ✓ De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires et à informer les services instructeurs de toutes modification intervenant dans les éléments du dossier de demande d'aide.
- ✓

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Claude FIAERT

PUBLIE LE : **22 DEC. 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com